



# ESPACE JEUNES

Chatillon en  
Vendelais

*Projet pédagogique*



# PROJET PEDAGOGIQUE 2026

<b>1) PREAMBULE ET INSCRIPTION DANS LE PROJET EDUCATIF COMMUNAL .....</b>	<b>3</b>
<b>2) CONTEXTE PUBLIC ET CADRE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>4</b>
2.1 Public .....	4
2.2 Contexte local et positionnement du service jeunesse.....	4
2.3 Cadre réglementaire et inscription dans l'ACM .....	5
<b>3) LE PROJET PEDAGOGIQUE : Finalités, Objectifs et Moyens .....</b>	<b>6</b>
3.1 Climat serein, inclusif et respectueux .....	6
3.2 Autonomie et prise d'initiative .....	7
3.3 Participation au fonctionnement .....	7
3.4 Ancrage territorial et partenariats .....	8
3.5 Écoute, prévention et accompagnement .....	8
3.6 Sorties, découvertes et mobilité.....	9
3.7. Évaluations régulières .....	9
3.8. Évaluation annuelle .....	10
3.9. Ajustement du projet pédagogique .....	10
<b>4) Rôle et fonctions de chacun .....</b>	<b>11</b>
4.1. Rôle et responsabilités du responsable du Pôle Enfance-Jeunesse / Direction de l'Espace Jeunes .....	11
4.2. Rôle et missions de l'animateur .....	11
4.3. Rôle des jeunes .....	11
4. Rôle des familles.....	11
5. Rôle des élus et de la collectivité.....	11
<b>5) INSCRIPTION, ACCUEIL ET INCLUSION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>12</b>
5.1. Modalités d'inscription à l'Espace Jeunes .12	
5.2. Principe d'inclusion : accueillir tous les jeunes .....	12
5.3. Procédure d'accueil des jeunes à besoins spécifiques .....	13
<b>6) Fonctionnement de l'Espace Jeunes .....</b>	<b>14</b>
6.1. Jours et modalités d'ouverture.....	14
6.2. Absences, capacité et engagement .....	14
<b>7) Règles de vie et cadre éducatif .....</b>	<b>15</b>
7.1. Règles non négociables illustrées .....	15
7.2. Règles évolutives et implication des jeunes .....	15
7.3. Prévention des conflits et posture éducative .....	15
7.4. Sanctions éducatives : des opportunités d'apprentissage et de réparation .....	16

# I) PREAMBULE ET INSCRIPTION DANS LE PROJET EDUCATIF COMMUNAL

---

L'Espace Jeunes de Châtillon-en-Vendelais s'inscrit dans la continuité du projet éducatif communal et du projet éducatif du centre de loisirs "Graines du Vendelais". Il poursuit les mêmes ambitions : offrir aux mineurs un lieu de vie sécurisant, bienveillant et ouvert, où chacun peut se construire, expérimenter et trouver sa place au sein du collectif.

Spécifiquement dédié aux 11–17 ans, l'Espace Jeunes vient compléter les autres dispositifs municipaux (ALSH, temps périscolaires, actions associatives) en proposant un espace de transition vers l'âge adulte, centré sur l'autonomie, la participation et la citoyenneté. Il vise à :

- Accompagner les jeunes dans leurs choix, leurs projets et leurs questionnements ;
- Soutenir les familles dans leur rôle éducatif ;
- Renforcer le lien entre les jeunes, la commune et les partenaires du territoire.

Ce projet pédagogique traduit concrètement, pour le public adolescent, les orientations éducatives décidées par la collectivité. Il précise les objectifs, les méthodes, les moyens et les modalités d'évaluation mis en œuvre pour garantir un accueil cohérent, sécurisant et porteur de sens.

## **2) CONTEXTE PUBLIC ET CADRE RÉGLEMENTAIRE**

---

### **2.1 Public**

L'Espace Jeunes s'adresse aux adolescents de 11 à 17 ans, incluant collégiens et lycéens domiciliés à Châtillon-en-Vendelais ou dans les communes voisines. L'objectif est de constituer un groupe à taille humaine favorisant l'écoute individuelle et la participation active de chacun.

L'accès à l'Espace Jeunes est libre durant les horaires d'ouverture pour toutes les activités sur place (jeux, discussions, ateliers spontanés, temps de convivialité). En revanche, certaines activités spécifiques telles que les sorties extérieures, les ateliers nécessitant un intervenant ou les activités payantes requièrent une inscription préalable.

Cette inscription se fait directement auprès de l'équipe éducative, soit sur place, soit par le biais d'un livret remis aux familles ou accessible via le site de la commune. Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles et après validation des autorisations parentales, afin de garantir la sécurité et le bon déroulement des activités.

### **2.2 Contexte local et positionnement du service jeunesse**

La commune de Châtillon-en-Vendelais, située entre Vitré et Fougères, bénéficie d'un environnement rural dynamique et d'un tissu associatif particulièrement riche.

Cette spécificité locale se traduit par de nombreux partenariats entre l'Espace Jeunes et les acteurs du territoire : médiathèque, clubs sportifs, associations culturelles, structures pour aînés, etc.

Les partenariats locaux enrichissent concrètement l'offre éducative en permettant aux jeunes de s'impliquer dans des projets collectifs et intergénérationnels.

Par exemple, la collaboration avec la médiathèque aboutit chaque année à la co-organisation d'un atelier lecture intergénérationnel où les jeunes animent des séances pour des enfants ou des seniors, favorisant ainsi l'intégration, la solidarité et l'ouverture à l'autre.

En l'absence d'établissement scolaire sur la commune, l'Espace Jeunes structure ses activités hors temps scolaire et met l'accent sur la coordination avec l'ensemble des partenaires pour offrir aux jeunes une information adaptée, des actions de prévention et des opportunités d'orientation.

La gestion de l'Espace Jeunes est assurée par le pôle enfance jeunesse, qui coordonne également l'ALSH, avec une organisation des équipes et des horaires pensés pour répondre au mieux aux besoins du public et optimiser les ressources disponibles.

## **2.3 Cadre réglementaire et inscription dans l'ACM**

L'Espace Jeunes opère dans le respect du cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et les textes en vigueur. Cela implique :

- Réalisation des déclarations réglementaires auprès des services de l'État ;
- Respect des taux d'encadrement, des qualifications exigées et des obligations de service public propres aux ACM ;
- Appui sur le projet éducatif communal et sur le projet pédagogique de la structure, actualisés régulièrement ;
- Mise en œuvre systématique des procédures en matière de santé, sécurité, protection de l'enfance et gestion des risques.

Ce cadre offre aux familles la garantie que l'accueil de leurs enfants se déroule dans un environnement professionnel, sécurisé et transparent, avec une traçabilité de l'ensemble des démarches engagées.

### 3) LE PROJET PEDAGOGIQUE : FINALITES, OBJECTIFS ET MOYENS

---

Cette section présente les axes d'intervention pédagogiques de l'Espace Jeunes pour les 11–17 ans, précisant comment l'équipe organise l'accueil et applique les valeurs du projet éducatif communal. Chaque axe comprend :

- Un objectif général,
- 2 à 3 objectifs opérationnels réalistes,
- Des moyens accessibles incluant la participation des jeunes,
- Un rôle précis pour l'animateur,
- Des indicateurs pour évaluer l'impact.

Ces axes sont adaptés au rythme du service et aux besoins du groupe afin d'assurer une cohérence entre valeurs, intentions et pratiques.

#### 3.1 Climat serein, inclusif et respectueux

*Cet axe vise à construire un cadre sécurisé, bienveillant et co-construit, permettant à chaque jeune de trouver sa place et de s'exprimer.*

Objectif général	Objectifs opérationnels	Moyens (simples et participatifs)	Rôle de l'animateur	Indicateurs mesurables
<b>Installer un climat serein, inclusif et respectueux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une règle est co-construite ou ajustée à chaque début de période.</li><li>• Un outil d'expression est utilisé à chaque séance.</li><li>• Une médiation est réalisée en cas de tension.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement des espaces avec les jeunes.</li><li>• Création collective d'un panneau de règles.</li><li>• Utilisation d'un tableau d'idées ou météo des émotions.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancer le rituel d'accueil en quelques minutes.</li><li>• Soutenir la création des règles.</li><li>• Animer des médiations calmes et courtes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• &lt;2 tensions/période.</li><li>• 1 outil d'expression utilisé/séance.</li><li>• 70 % respect du cadre.</li></ul>

## 3.2 Autonomie et prise d'initiative

*Il s'agit d'encourager les jeunes à proposer, choisir, organiser et mener des projets, tout en développant leur capacité à prendre des responsabilités.*

Objectif général	Objectifs opérationnels	Moyens (simples et participatifs)	Rôle de l'animateur	Indicateurs mesurables
Développer l'autonomie et la capacité à proposer	<ul style="list-style-type: none"><li>Deux jeunes minimum proposent une activité par période.</li><li>Un jeune prend un rôle simple à chaque projet.</li><li>Les jeunes organisent une étape du projet ensemble.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Fiches idées proposées aux jeunes.</li><li>Étapes du projet affichées dans la salle.</li><li>Petits rôles confiés aux volontaires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Encourager les idées sans imposer.</li><li>Aider à structurer les étapes.</li><li>Proposer 2 ou 3 rôles simples.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 projet/période.</li><li>50 % des idées aboutissent.</li><li>2 jeunes/période prennent une responsabilité.</li></ul>

## 3.3 Participation au fonctionnement

*Cet axe a pour ambition d'impliquer les jeunes dans la vie du lieu afin qu'ils comprennent, modifient et améliorent le fonctionnement du service.*

Objectif général	Objectifs opérationnels	Moyens (simples et participatifs)	Rôle de l'animateur	Indicateurs mesurables
Impliquer les jeunes dans le fonctionnement du lieu	<ul style="list-style-type: none"><li>Un choix de fonctionnement est discuté à l'espace jeunes et en réunion de COPIL</li><li>Les jeunes réalisent une action d'aménagement par période.</li><li>Une mini-réunion jeunes est faite à chaque ouverture.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Mini-réunion de 10 minutes.</li><li>Aménagements simples décidés ensemble.</li><li>Votes rapides sur les décisions.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Animer la mini-réunion.</li><li>Organiser un vote simple.</li><li>Proposer une amélioration accessible.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 changement/trimestre.</li><li>5 idées/période.</li><li>50 % participent aux votes.</li></ul>

## 3.4 Ancrage territorial et partenariats

*Il favorise l'ouverture sur le territoire, la découverte des ressources locales et la rencontre avec les partenaires éducatifs, culturels et associatifs.*

Objectif général	Objectifs opérationnels	Moyens (simples et participatifs)	Rôle de l'animateur	Indicateurs mesurables
Renforcer les liens avec le territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>Les jeunes choisissent une action locale par période.</li><li>Les jeunes préparent une tâche simple la veille de l'action.</li><li>Une rencontre partenaire par période.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Brainstorming des actions.</li><li>Préparation collective du matériel.</li><li>Rencontre simple avec un acteur local.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Proposer des partenaires possibles.</li><li>Contacter un partenaire avec les jeunes.</li><li>Confier un rôle léger pendant l'action.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 action/période.</li><li>3 jeunes min./action.</li><li>1 partenariat actif/an.</li></ul>

## 3.5 Écoute, prévention et accompagnement

*Cet axe permet de soutenir les besoins individuels et collectifs des jeunes par l'écoute, la parole et des temps de prévention adaptés à leurs préoccupations.*

Objectif général	Objectifs opérationnels	Moyens (simples et participatifs)	Rôle de l'animateur	Indicateurs mesurables
Favoriser l'écoute, la parole et la prévention	<ul style="list-style-type: none"><li>Un thème prévention est choisi via la boîte à questions chaque période.<ul style="list-style-type: none"><li>Un mini-atelier prévention est animé toutes les deux périodes.</li><li>Chaque situation sensible est traitée selon procédure.</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Boîte à questions accessible en permanence.</li><li>Espace calme installé avec les jeunes.</li><li>Discussions courtes et adaptées aux préoccupations du moment.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ouvrir la boîte à questions régulièrement.</li><li>Animer un échange simple</li><li>Appliquer le secret partagé et orienter si besoin.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 thème/période.</li><li>1 atelier/2 périodes.</li><li>100 % situations traitées.</li></ul>

## 3.6 Sorties, découvertes et mobilité

*Il vise à offrir aux jeunes des occasions de découverte, d'ouverture culturelle, de mobilité et de construction collective à travers des sorties co-organisées..*

Objectif général	Objectifs opérationnels	Moyens (simples et participatifs)	Rôle de l'animateur	Indicateurs mesurables
Stimuler la découverte et l'ouverture	<ul style="list-style-type: none"><li>Les jeunes votent une sortie au premier jour de la période.</li><li>Deux à quatre jeunes préparent une tâche logistique la veille</li><li>Les jeunes réalisent un mini-débrief après chaque sortie.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Vote QR ou main levée.</li><li>Check-list logistique affichée</li><li>Débrief court (+ / - / idée).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Organiser le vote.</li><li>Guider la préparation logistique.</li><li>Animer un retour simple en fin de sortie.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>2 sorties/période.</li><li>30 % jeunes participent à la préparation.</li><li>100 % sorties débriefées.</li></ul>

## 3.7. Évaluations régulières

À chaque période d'ouverture, l'équipe procède à un bilan opérationnel synthétique, intégrant des critères tels que le climat de groupe, les projets menés, les incidents éventuels et les réussites. Pour recueillir les retours, plusieurs outils sont mobilisés :

- Questionnaires anonymes distribués aux jeunes, permettant d'évaluer leur satisfaction, de recueillir leurs suggestions et de repérer les axes d'amélioration.
- Entretiens semi-directifs réalisés ponctuellement auprès de jeunes volontaires ou de groupes spécifiques afin d'approfondir certains points soulevés dans les questionnaires.
- Boîtes à idées accessibles en permanence dans l'espace jeunes, dont les propositions sont analysées collectivement lors de réunions dédiées.
- Formulaires d'évaluation transmis aux familles à la fin de chaque période, combinant questions fermées (échelles de satisfaction) et espaces pour commentaires libres.
- Indicateurs quantitatifs : taux de participation aux activités, fréquentation, nombre de projets menés à terme.

Les résultats issus de ces outils sont discutés en équipe puis partagés avec les jeunes et les familles lors de débriefs, réunions ou échanges par mail. Les suggestions des jeunes sont prioritairement examinées et, lorsqu'elles sont jugées pertinentes et réalisables, elles sont intégrées au programme d'activités suivant. Les familles sont invitées à participer aux retours lors de réunions spécifiques ou via les formulaires en ligne.

## **3.8. Évaluation annuelle**

En fin d'année, un bilan synthétique est rédigé, structuré autour des éléments suivants :

- Analyse des retours quantitatifs : suivi de la fréquentation, taux d'inscription, nombre et diversité des projets réalisés.
- Lecture des indicateurs pédagogiques : progression des axes du projet, implication des jeunes, évolution du climat collectif.
- État d'avancement des projets : liste des actions finalisées et des projets en cours.
- Bilan des partenariats développés ou renouvelés au cours de l'année.
- Recensement des ajustements nécessaires : identification des points à améliorer, sur la base des retours collectés et de l'analyse des indicateurs.

Ce bilan est présenté à la commune et au COPIL Espace Jeunes, puis diffusé en synthèse auprès des familles et des jeunes.

## **3.9. Ajustement du projet pédagogique**

Le processus d'ajustement du projet pédagogique repose sur une démarche participative et transparente. Les critères prioritaires d'ajustement sont définis à partir :

- Des besoins identifiés via les outils d'évaluation (questionnaires, entretiens, indicateurs chiffrés) ;
- Des évolutions réglementaires et institutionnelles ;
- Des demandes et suggestions formulées par les jeunes et les familles ;
- De la faisabilité matérielle et humaine des actions envisagées.

Les ajustements proposés sont discutés collectivement lors de réunions de l'équipe pédagogique, auxquelles sont associés des représentants des jeunes et, le cas échéant, des familles. La validation finale des modifications relève d'un vote ou d'un consensus au sein du COPIL, garantissant la prise en compte de tous les points de vue.

Tout au long de l'année, les jeunes et les familles jouent un rôle actif dans l'amélioration continue du projet : leurs suggestions issues des boîtes à idées, des questionnaires ou des entretiens sont systématiquement étudiées et font l'objet d'un suivi. Les propositions retenues sont intégrées au programme d'activités, et leur mise en œuvre est régulièrement évaluée, dans une logique de co-construction et de transparence.

## **4) ROLE ET FONCTIONS DE CHACUN**

---

### **4.1. Rôle et responsabilités du responsable du Pôle Enfance-Jeunesse / Direction de l'Espace Jeunes**

Le responsable veille au respect légal, à la sécurité, au projet pédagogique et coordonne l'équipe.

- Garantie de conformité réglementaire et sécurité
- Élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique
- Gestion administrative (inscriptions, dossiers, qualifications)
- Coordination de l'équipe, organisation de l'accueil
- Interlocuteur des familles et partenaires
- Prise de décisions en cas de situation sensible
- Inclusion des jeunes à besoins spécifiques
- Encadrement éducatif, bienveillance

### **4.2. Rôle et missions de l'animateur**

L'animateur accompagne les jeunes dans un cadre sûr et bienveillant :

- Sécurité physique et affective, application des procédures
- Application du projet pédagogique
- Animation et gestion de la vie quotidienne
- Favoriser autonomie et expression
- Dialogue avec familles et partenaires
- Posture professionnelle : neutralité, écoute, autorité

### **4.3. Rôle des jeunes**

Les jeunes sont acteurs du lieu, s'engagent dans la vie collective et prennent des responsabilités simples :

- Respect des règles et participation active
- Propositions d'activités, co-construction de l'espace
- Implication dans un climat inclusif

## **4. Rôle des familles**

Les familles sont partenaires du projet éducatif :

- Dossier à jour, communication des changements
- Respect des horaires et procédures
- Coopération pour l'inclusion
- Soutien au cadre posé par la structure

## **5. Rôle des élus et de la collectivité**

La commune fixe les orientations jeunesse, garantit les moyens et soutient les projets :

- Définition des politiques éducatives
- Mise à disposition des ressources
- Communication et valorisation des actions
- Respect des rôles et de la communication
- Limites : pas de suivi médical/thérapeutique, autonomie encadrée, contraintes légales incontournables, interventions extérieures possibles si nécessaire.

# **5) INSCRIPTION, ACCUEIL ET INCLUSION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP**

---

## **5.1. Modalités d'inscription à l'Espace Jeunes**

L'inscription à l'Espace Jeunes repose sur un dossier annuel obligatoire comprenant :

- La fiche d'inscription,
- Les autorisations parentales,
- Les informations sanitaires,
- Les documents liés au quotient familial,
- La cotisation annuelle,
- Les éventuels documents complémentaires (PAI, traitements, dossier inclusion).

Ce dossier permet :

- De garantir la sécurité du jeune,
- D'organiser un accueil adapté,
- De communiquer efficacement avec les familles,
- D'assurer une traçabilité exigée dans le cadre des ACM.

L'inscription n'est pas un simple acte administratif :

- Elle constitue un premier engagement éducatif,
- Un moment clé où la famille transmet les informations nécessaires au bon accueil de son enfant,
- Et un temps de mise en confiance réciproque entre le service et les adultes responsables.

## **5.2. Principe d'inclusion : accueillir tous les jeunes**

L'Espace Jeunes affirme une démarche inclusive : tout jeune, quel que soit son profil, est accueilli dans la mesure de la faisabilité matérielle, humaine et pédagogique.

La démarche d'inclusion repose sur : l'adaptation raisonnable, l'ajustement du rythme, la participation active du jeune et de sa famille, et une prise en compte des besoins spécifiques.

## **5.3. Procédure d'accueil des jeunes à besoins spécifiques**

Lorsque la famille coche « handicap », « PAI » ou « besoins particuliers » sur la fiche d'inscription, un temps d'échange préalable est automatiquement mis en place avec :

- le responsable du Pôle Enfance-Jeunesse,
- l'animateur référent,
- et la famille (et le jeune si cela est pertinent).

Objectifs de cet échange :

1. Comprendre les besoins réels du jeune (rythme, accompagnement, contraintes).
2. Définir les adaptations raisonnables possibles dans le cadre de l'Espace Jeunes
3. Identifier les soutiens nécessaires : PAI, matériel, repères visuels, aménagement du lieu, accompagnement spécifique.
4. Vérifier que les conditions de sécurité physique, morale et affective sont garanties pour tous.

Cet entretien sert à rédiger :

- **Soit un PAI (si médical),**
- **Soit un dossier inclusion (si handicap ou besoins éducatifs/ comportementaux spécifiques).**

Toutes les informations recueillies sont consignées et confidentielles.

## **6) FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES**

---

L'Espace Jeunes accueille les adolescents de 11 à 17 ans selon un rythme adapté au territoire et aux demandes identifiées par le public. Son organisation alterne journées libres, structurées et sorties, afin d'équilibrer autonomie, socialisation et projet collectif.

### **6.1. Jours et modalités d'ouverture**

#### **Pendant la période scolaire :**

Ouverture un vendredi sur deux, en fin de journée. Ce fonctionnement permet un temps repère, un espace de respiration après la semaine scolaire et un moment de cohésion du groupe.

#### **Pendant les vacances scolaires :**

Une semaine sur deux, le lundi, mardi, jeudi, vendredi ou jeudi et vendredi la première semaine et lundi mardi la deuxième semaine.

#### **Types de journées proposés :**

##### **Journée en accueil libre**

Les jeunes sont accueillis sur une plage horaire déterminée, avec la possibilité de choisir leurs activités individuellement ou en groupe. Ils disposent des différents espaces (jeux, création, détente, discussions) selon leur gré. Ce fonctionnement favorise l'autonomie, le respect du rythme individuel, la socialisation et l'initiative personnelle.

##### **Journée structurée**

La participation requiert une inscription préalable à une activité encadrée, une sortie, une action citoyenne ou un projet collectif. Les horaires sont fixes et un engagement soutenu est attendu ; la participation active constitue une partie intégrante du contrat éducatif.

### **6.2. Absences, capacité et engagement**

Lors d'une journée structurée, toute absence non justifiée demeure facturée, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Cette disposition vise à encourager l'engagement, reconnaître le travail de préparation et valoriser la responsabilité individuelle.

#### **Inscriptions aux sorties**

Pour toute sortie, il convient d'effectuer une préinscription, d'obtenir la confirmation des familles pour les déplacements hors commune, de respecter les délais de réponse et de fournir une autorisation parentale annuelle. Les modalités de facturation sont détaillées dans le dossier famille.

#### **Capacité d'accueil**

La structure veille à maintenir un effectif raisonnable afin de garantir la qualité éducative et la sécurité du groupe. En cas de dépassement de la capacité maximale, les inscriptions pourront être reportées ou priorisées selon la date de demande, les besoins spécifiques ou l'équilibre du groupe.

## **7) REGLES DE VIE ET CADRE EDUCATIF**

---

Les règles constituent des repères indispensables pour garantir la sécurité et le bien-être de chacun au sein du groupe. Elles sont pensées, expliquées et appliquées avec constance par l'équipe éducative, afin d'offrir à tous un environnement propice à l'épanouissement et à la confiance. Leur compréhension claire permet d'éviter les malentendus et de favoriser le respect mutuel.

### **7.1. Règles non négociables illustrées**

- Respect d'autrui : Il est essentiel d'adopter une attitude respectueuse envers tous. Par exemple :
- Ne pas interrompre une personne lorsqu'elle s'exprime.
- Ne pas se moquer d'un camarade, même pour plaisanter.
- Éviter tout comportement ou parole blessante, comme les insultes ou les gestes violents.
- Refuser toute forme de harcèlement ou de discrimination, quelles qu'en soient les raisons.

Respect des locaux : Les espaces et le matériel sont mis à disposition de tous. Il est attendu de :

Ranger sa chaise et son espace de travail après utilisation.

Signaler immédiatement tout matériel abîmé ou défectueux à l'équipe.

Respecter les consignes d'utilisation et participer au rangement collectif.

Interdiction stricte concernant alcool, stupéfiants, cigarettes et objets dangereux : Aucun de ces produits ou objets n'est autorisé, sous aucune circonstance, pour préserver la sécurité de tous.

Respect des horaires et des consignes de sécurité : Chacun s'engage à arriver à l'heure et à suivre les indications données pour les déplacements, les sorties ou les activités.

Utilisation raisonnée du téléphone : L'utilisation du téléphone portable est limitée à des moments précis. Il est strictement interdit de filmer ou photographier une personne ou un groupe sans son accord préalable.

### **7.2. Règles évolutives et implication des jeunes**

Certaines règles organisationnelles sont discutées et élaborées avec les jeunes. Par exemple, l'aménagement des espaces de détente, les rituels d'accueil ou le fonctionnement des projets collectifs peuvent faire l'objet d'un affichage clair, de discussions et de votes.

En participant à l'élaboration des règles, chacun contribue à un climat de confiance et de respect. Cette co-construction favorise le sentiment d'appartenance, la prise de responsabilité et l'engagement de tous dans la vie du groupe.

### **7.3. Prévention des conflits et posture éducative**

L'équipe éducative adopte une posture bienveillante et ferme, basée sur l'écoute, la neutralité et la reformulation. En cas de désaccord, elle rappelle le cadre établi et propose une réparation adaptée, comme un dialogue ou une action constructive. Cette approche vise à apaiser les tensions et à accompagner chaque jeune vers une meilleure compréhension de ses actes.

## **7.4. Sanctions éducatives : des opportunités d'apprentissage et de réparation**

Les réponses aux manquements sont toujours proportionnées, jamais punitives. Elles sont conçues comme des occasions d'apprendre et de grandir :

- Rappel à la règle : Expliquer concrètement la règle non respectée et ses raisons.
- Médiation : Organiser une rencontre pour permettre l'expression et la résolution du conflit.
- Avertissement oral puis écrit : Inviter à réfléchir sur l'impact du comportement et à s'engager dans une démarche de réparation.
- Suspension temporaire : Accorder un temps de recul pour permettre la prise de conscience.
- Exclusion exceptionnelle : Décision collective en cas de manquement grave, toujours expliquée et accompagnée d'un suivi éducatif.

Chaque étape vise à garantir la protection du groupe tout en offrant à chacun la possibilité de comprendre les conséquences de ses actes, de réparer et d'en tirer des enseignements pour l'avenir.